



Courbevoie, le 5 octobre 2020

M. Patrice Caine
Président Directeur Général
THALES
Tour Carpe Diem
31 place des Corolles
92098 PARIS LA DEFENSE

Copie :

- Mmes et MM. les membres du Conseil d'Administration
- P. Groisy, DRH France Thales

Objet : Lettre ouverte – Versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020

Monsieur le Président,

Mmes et MM. les membres du Conseil d'Administration,

Ce 30 septembre 2020, vous avez décidé de verser un acompte sur dividende ordinaire de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2020, ce qui représente plus de 85 millions d'€ et sera mis en paiement le 3 octobre 2020.

Nous tenons à vous affirmer que la décision que vous avez prise est une véritable provocation pour l'ensemble des salariés du Groupe Thales, qui font beaucoup d'effort par des concessions en termes de congés, rémunération, mais aussi en termes de conditions de travail dégradées. Et que dire de l'impact sur les salariés des sociétés sous-traitantes, qui subissent encore plus fortement cette crise. De plus, cette décision hypothèque sérieusement la négociation dite de « soutien à l'emploi de la filière aéronautique » qui débute actuellement. Sans une révision de votre décision, cette négociation ne pourrait être considérée que comme un « soutien aux actionnaires ».

Le principe même, en temps normal, d'un acompte sur dividendes est déjà une aberration en soi puisque vous anticipez le résultat du Groupe pour financer les actionnaires, alors même que le coût du capital pèse de plus en plus sur l'entreprise.

Dans la situation actuelle, avec la crise sanitaire et ses impacts économiques, cette décision est plus qu'incompréhensible pour plusieurs raisons, et notamment :

- En avril dernier, la décision de reporter le versement de l'intéressement et de la participation aux salariés, de juin à octobre, a été prise pour soi-disant préserver la trésorerie du Groupe. Rien ne peut expliquer qu'hier vous reportiez ce versement pour les salariés et qu'aujourd'hui vous anticipez le versement de dividendes !
- La filière aéronautique est fortement impactée par la pandémie, et au sein de Thales un plan d'adaptation de l'emploi est en cours de négociation, qui demandera encore une fois des efforts de la part des salariés. De plus l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) sera utilisée, financée en grande partie par de l'argent publique, l'argent des citoyens. Même si cette mesure est effectivement utile pour sauvegarder l'emploi, elle nous apparaît totalement incompatible avec le versement de dividendes, et encore moins en tant qu'acompte. En effet, il n'est pas acceptable que l'argent public serve ainsi à rétribuer encore une fois les actionnaires ! Le renoncement de versement de tout dividende pendant la durée de cette crise est donc indispensable.
- Pour soutenir et relancer la filière aéronautique au sein de Thales, il est primordial de préparer dès aujourd'hui l'avenir pour répondre notamment aux questions écologiques et à l'urgence climatique.

Toute la filière doit se tourner vers une activité plus verte, plus écologique, avec par exemple l'avion décarboné, plus électrique, à hydrogène. Cela nécessite donc d'investir aujourd'hui massivement en R&D, mais aussi sur toute notre chaîne logistique, de production, de maintenance et de réparation. Il n'est encore une fois pas acceptable que les actionnaires ne participent pas aujourd'hui à la préservation et la préparation de l'avenir de notre activité en renonçant à tout dividende.

- Plus globalement, notre industrie a besoin aujourd'hui d'investissements pour se développer, notamment sur des activités répondants à de véritables besoins. Nous pourrions citer, sans être exhaustif, les activités de TAES/TAEM qui concernent justement l'électrification des avions ou de nouveaux modes de mobilités types drones. Bien évidemment, le site de DIS Pont-Audemer, qui fabrique les cartes SIM, requière lui aussi d'investir dans notre outil de production pour consolider et diversifier l'activité afin de pérenniser l'emploi et l'établissement. Il est donc inconcevable de voir que ces investissements ne viennent toujours pas alors que dans le même temps des centaines de millions d'euros sont versés chaque année en dividendes.
- D'après vos propres propos, M. Caine, le Groupe Thales est résilient et a bien résisté à la crise de par la diversification de nos activités. Cette diversification est un véritable atout et la CGT a toujours œuvré en ce sens, et notamment en portant un projet de diversification vers l'industrie du médical. La crise sanitaire que nous vivons a révélé que notre pays doit se doter de moyens pour reconstruire une industrie du médical forte, tant le manque de matériel est crucial. Au vu de la période exceptionnelle que nous vivons il nous apparaît là aussi fondamental de renoncer au versement de tout dividende pour pouvoir investir sur ces sujets.

Nous vous demandons d'intervenir en priorité auprès des 2 actionnaires majoritaires que sont l'Etat et Dassault Aviation quant à leur responsabilité dans cette décision.

En tant que premier actionnaire, qui plus est garant de l'utilisation de l'argent public, la responsabilité de l'Etat n'est-elle pas de tout mettre en œuvre pour préserver l'emploi et veiller à la bonne utilisation notamment des fonds injectés dans le plan de relance de la filière aéronautique ?

En tant que deuxième actionnaire et actionnaire industriel majoritaire, la responsabilité de Dassault Aviation n'est-elle pas de préparer l'avenir, d'anticiper les futurs développements pour être toujours à la pointe de la technologie et développer notre industrie ?

Nous vous demandons donc formellement, par ce courrier de convoquer un nouveau Conseil d'Administration pour, non seulement revenir sur votre décision de versement d'un acompte sur dividende, mais aussi de renoncer pour les deux années à venir à tout versement de dividende.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.



Grégory LEWANDOWSKI
Représentant de la Coordination CGT THALES